



Décision concernant l'utilisation de la réserve de préfinancement « Réserve processus fusion »

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

Vu l'arrêté du conseil Communal relatif à l'utilisation de la réserve de préfinancement du 21 février 2018 ;

décide :

Article 1 : de prévoir la création de 4 poste de travail « coworking » au 2^{ème} étage du bâtiment administratif de Saint-Aubin pour un montant total de **CHF 25'000 francs.**

Cette dépense sera portée au compte des investissements, et amortie au taux de **10%** dans le chapitre **0219 « utilisation de l'aide à la fusion »**.

Le montant de l'amortissement sera neutralisé par un prélèvement à la **Réserve processus de fusion** compte **2910900**

Article 2 : La présente décision entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 10 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président,
Hassan Assumani

Le secrétaire,
Tom Egger